

COMPRENDRE LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE :

› Qu'est-ce qu'un SCoT ?

✓ UN DOCUMENT DE PLANIFICATION SPATIALE ET D'AMÉNAGEMENT

Le SCoT pose le projet de développement du territoire à 15-20 ans. Il fixe les principes de solidarité, d'équilibre et de développement durable, en contribuant à l'affirmation d'un environnement préservé et valorisé. Il s'attache, en particulier, à déterminer une stratégie d'accueil de population et les principes d'occupation de l'espace, en articulation avec la préservation des espaces agricoles, forestiers et naturels.

✓ UN DOCUMENT « INTÉGRATEUR »

Le SCoT intègre les prescriptions émanant de documents nationaux et régionaux (exemple : Schéma Régional des Continuités Ecologiques), et évite aux documents locaux d'avoir à le faire (les PLU et PLUi). En contrepartie, ces PLU et PLUi doivent être « compatibles » avec les prescriptions du SCoT : y concourir, ne pas contrarier leur mise en oeuvre ou leur faire obstacle.

✓ UN OUTIL QUI FIXE LE CAP VOULU PAR LES ÉLUS

Le SCoT engage des choix qui vont façonner le territoire dans lequel vivront les générations à venir. Il porte une vision d'avenir du territoire qui relève de la responsabilité des élus. Pour cette raison, il est essentiel que son élaboration soit portée et investie par les élus.

... À LA PORTÉE RENFORCÉE

Le SCoT est aujourd'hui la pierre angulaire de la planification territoriale. Il constitue le cadre de référence pour l'aménagement du territoire dont il s'attache à assurer la cohérence : l'habitat, le développement économique, l'agriculture, les déplacements, les infrastructures, les services, l'environnement, la transition énergétique, le numérique...

... À LA PORTÉE OPÉRATIONNELLE

Par ses recommandations et prescriptions, le SCoT aboutit aux conditions propices aux équilibres du développement, à la valorisation et la préservation des espaces, à la stimulation des interactions et diversités pour créer des richesses.

✗ CE QUE LE SCoT N'EST PAS...

→ Un super PLU, car la traduction à la parcelle relève des documents d'urbanisme locaux : PLUi, PLU ou cartes communales ;

→ un document immuable ou figé, car le SCoT peut être adapté et évoluer tous les six ans, grâce à des outils de suivi et d'évaluation.

› Ses étapes d'élaboration



LA PREMIÈRE ÉTAPE : L'APPROPRIATION

Cette étape a été souhaitée par le Pays de l'Isle en Périgord, afin de poser les bases d'un travail réellement collectif : permettre à l'ensemble des élus de découvrir, l'outil SCoT d'une part, les différentes composantes du territoire d'autre part.

LA DEUXIÈME ÉTAPE : LE DIAGNOSTIC PARTAGÉ (« LA SITUATION ACTUELLE »)

Le diagnostic est abordé au travers des chapitres thématiques :

ÉCONOMIE, EMPLOI

MOBILITÉS, DÉPLACEMENTS

PAYSAGE, ENVIRONNEMENT

HABITAT, URBANISME, SERVICES

Le diagnostic a pour but de situer les forces et faiblesses du territoire, ses atouts, d'apprécier son positionnement. Il comprend un Etat Initial de l'Environnement auquel les choix du SCoT devront se référer afin d'évaluer l'impact environnemental des décisions opérées. Il aboutit à la formulation d'enjeux à prendre en compte.

LA TROISIÈME ÉTAPE : LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD ; LE PROJET « POLITIQUE »)

Le PADD énonce l'ambition poursuivie par les élus dans le cadre du SCoT, à l'horizon de 15-20 ans. Il traduit les choix de développement et les priorités poursuivies, l'image et le fonctionnement du territoire que les élus souhaitent faire valoir et transmettre à cette échéance.

LA QUATRIÈME ÉTAPE : LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO ; LES MESURES)

Il décrit les mesures opposables que les élus retiendront pour assurer l'opérationnalité du SCoT et qui contribueront aux objectifs de développement durable. Les mesures s'énoncent en termes de prescriptions et de recommandations, voire d'accompagnements.

LA CINQUIÈME ÉTAPE : L'APPROBATION (AVANT LA MISE EN ŒUVRE)

Le projet de SCoT arrêté par le Syndicat Mixte est soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées puis à enquête publique, avant d'être définitivement approuvé par le Syndicat Mixte. Là, l'élaboration du SCoT s'achève, mais la vie du SCoT commence ! Les actions prévues dans le SCoT seront progressivement traduites dans les PLU et PLUi ou mises en oeuvre par le Pays et ses collectivités.

› Les acteurs de l'élaboration du SCoT

Les choix que le SCoT retiendra, relèveront de la responsabilité des élus ; leurs voix sont donc déterminantes dans la formulation du projet, la hiérarchisation des priorités et la définition des mesures. Toutefois, les élus ont également pensé et voulu la complétude du SCoT par l'association des acteurs qui le vivront : les acteurs socio-économiques, ceux de la société civile et les partenaires institutionnels.

RETOUR SUR LA 1^{ÈRE} ÉTAPE : « L'APPROPRIATION »

› Les escales du SCoT : à la rencontre de chacun des EPCI

➔ DÉCOUVRIR L'OUTIL SCOT ET LE TERRITOIRE

Le Syndicat Mixte a organisé des visites de terrain avant même l'engagement du diagnostic, afin de susciter l'intérêt des élus et des acteurs. Ces rencontres ont souligné l'importance de prendre en compte de manière attentive la diversité des entités qui composent ce grand territoire qu'est le Pays de l'Isle en Périgord.

➔ DÉBATTRE DES POINTS COMMUNS ET DES SINGULARITÉS

Les échanges ont permis de mettre l'accent sur les fragilités et les incertitudes qui sont à considérer, les « raisons d'y croire », les directions à explorer ou les cartes à jouer... pour mettre en valeur les qualités et les ressources des territoires, et impulser un nouvel élan au Pays de l'Isle en Périgord.

➔ COMMENCER À QUESTIONNER L'AVENIR DU TERRITOIRE

Les visites ont permis de percevoir les défis que le SCoT aura à prendre en compte :

- la construction d'une vision collective partagée du développement du territoire,
- une régulation ambitieuse des équilibres et des tensions adaptée aux enjeux d'avenir,
- l'inscription pleine et entière de chaque composante du territoire dans la dynamique d'ensemble du Pays de l'Isle en Périgord,
- les capacités à conférer au SCoT une véritable dimension opérationnelle.



› La première « conférence du SCoT »

Elle s'est tenue le 7 octobre 2016 à Saint Astier et a constitué la conclusion de la phase « d'appropriation ». Elle a permis de restituer à travers les quatre chapitres thématiques, les envies et les besoins exprimés par les acteurs du territoire au cours de cette première phase :

ÉCONOMIE, EMPLOI

- Produire mieux, employer plus !
- Des savoir-faire et un désir d'innover
- La fierté d'un tissu économique original
- Des complémentarités territoriales à affirmer
- Un tourisme à ré-inventer ?

MOBILITÉS, DÉPLACEMENTS

- Un droit pour tous !
- Plaidoyer pour une mobilité plus adaptée
- Le numérique, le numérique, le numérique !
- La VRVV : un lien, un levier, un nouveau départ !
- Périgieux, multimodalité VS congestion ?

PAYSAGE, ENVIRONNEMENT

- Des espaces naturels à faire vivre
- Des paysages emblématiques
- L'Isle, ligne de vie
- La forêt, ressource insoupçonnée ?
- Le rapport ville-campagne, un duo d'avenir ?

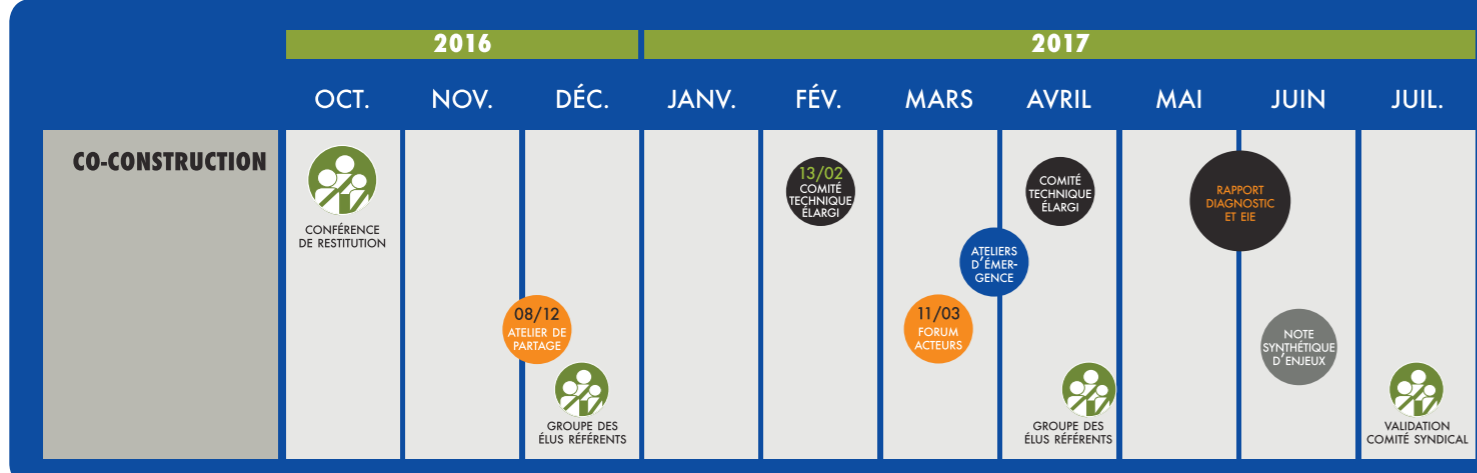
HABITAT, URBANISME, SERVICES

- Des bourgs comme points de références
- Un développement résidentiel à rationaliser
- Un soin architectural à garantir
- Maintenir et consolider ce qui existe avant tout !
- La qualité de vie, atout premier !

LA SUITE DE L'ÉLABORATION

L'élaboration du diagnostic se développera jusqu'au terme du premier semestre 2017, pour une validation en juillet. La méthode promeut une élaboration à la fois partagée et ouverte, en prenant appui sur la participation des élus et des acteurs. De la même manière, elle tirera bénéfice des contributions de la société civile et des retours du grand public.

➤ Aujourd'hui : le diagnostic !



➤ Des outils pour suivre, s'informer et contribuer à la démarche

- LE SITE INTERNET**

Le site internet a été spécialement conçu pour accompagner la démarche d'élaboration du SCOT du Pays de l'Isle en Périgord selon un caractère interactif et participatif. Plusieurs rubriques sont déjà nourries et son contenu s'enrichira à mesure de l'avancement des travaux. Il propose : une information accessible sur le SCOT et sur le territoire du Pays de l'Isle en Périgord, ainsi que des outils pour faciliter la participation de tous à l'élaboration du SCOT (enquêtes en ligne, recueil des contributions sur tel ou tel sujet, remontées d'expériences, etc.).

<http://www.pays-isle-perigord.com/scot/>
- UNE EXPOSITION EVOLUTIVE**

A chaque phase d'élaboration du SCOT, une exposition sera mise en place pour illustrer la progression de la démarche, ce, dans chaque mairie et chaque Communauté de communes ou d'agglomération.

L'exposition de la phase appropriation est disponible : n'hésitez pas à la consulter !
- DES REUNIONS PUBLIQUES**

La réussite de la démarche du SCOT commande d'assurer une large information et d'animer des échanges sur les choix qui sont proposés au plus près du terrain. C'est la raison pour laquelle, des réunions publiques seront organisées dans chaque Communauté de Communes et dans la Communauté d'Agglomération à chaque étape.
- LA LETTRE DU SCOT**

Elle sera publiée à chaque temps fort de la démarche d'élaboration du SCOT. Elle proposera un point d'ensemble sur l'avancement des travaux de manière à ce que chacun puisse être informé et soit en mesure d'accéder, s'il souhaite aller plus loin, aux informations détaillées du SCOT.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
DU PAYS DE L'ISLE EN PÉRIGORD



UN PROJET POUR L'AVENIR DU TERRITOIRE À 15 ANS



➤ Edito du Vice-président

Chères lectrices, chers lecteurs,

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de l'Isle en Périgord est lancé.

Ce document important va définir le projet de développement du territoire pour les 15 à 20 ans qui viennent, en matière de développement économique, d'habitat, de transports, de préservation des espaces, notamment agricoles, ou encore de couverture numérique.

J'ai donc souhaité que vous soyez régulièrement informés de son avancée, notamment au travers la lettre du SCoT.

Cette première édition constitue une feuille de route méthodologique à laquelle vous pourrez vous référer tout au long de l'élaboration. Elle livre également une synthèse de la première phase dite «d'appropriation» qui s'est tenue de mai à octobre 2016.

D'autres sources d'informations sont à votre disposition : l'exposition dans les mairies, Communautés de communes et Communauté d'agglomération, les bulletins municipaux et intercommunaux, le site internet ; n'hésitez pas à les consulter.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce premier épisode de notre SCoT.

Le Vice-président en charge du SCoT,
Jacques AUZOU

➤ Sommaire

- Comprendre le Schéma de Cohérence Territoriale // page 2
 - Qu'est-ce qu'un SCoT ?
 - Ses étapes d'élaboration
 - Les acteurs de l'élaboration du SCoT
- Retour sur la 1^{ère} étape : «L'appropriation» // page 3
 - Les escales du SCoT : à la rencontre de chacun des EPCI
 - La conférence du SCoT de St-Astier
- La suite de l'élaboration // page 4
 - Aujourd'hui : le diagnostic !
 - Des outils pour suivre, s'informer et contribuer à la démarche

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
GRAND PÉRIGUEUX

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ISLE VERN SALEMBRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ISLE DOUBLE LANDAIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ISLE ET CREMPSE EN PÉRIGORD

Localities on map: MONTPON MÉNESTÉROL, MUSSIDAN, VILLAMBIARD, VERGT, SAINT ASTIER, NEUVIC, SAINT PIERRE DE CHIGNAC, PÉRIGUEUX.

148.000 HABITANTS | 4 EPCI | 96 COMMUNES

permétre et données en vigueur au 1^{er} janvier 2017



SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE L'ISLE EN PÉRIGORD
98 bis, avenue du Général de Gaulle 24660 COULOUNIEUX-CHAMIER
Téléphone : 05 53 35 13 53 - Mail : scot@pays-isle-perigord.com

DESIGN : www.studio-olapik.fr / PÉRIGUEUX 2017 © Pays de l'Isle en Périgord / CONTENUS : Agence Prais Agence Oa Libaneries, Auro-Step, Bostay associés, Pays de l'Isle en Périgord.